




MRC de Maskinongé
Schéma d'aménagement
et de développement
révisé

Légende :

-  Limites de l'îlot déstructuré ou du secteur mixte
-  Affectation agricole active
-  Affectation urbaine
-  Limites de propriété
-  Limites de la zone agricole

Échelle = 1 : 5 000

Réalisation : Service de l'aménagement du territoire
Source : Base numérique M.R.N. 1 : 20 000
© Gouvernement du Québec

Plan no.
SÉT-19

*Affectations agricoles /
Îlots déstructurés :
Saint-Étienne-
des-Grès*